

Aumônerie infos

pourquoi une association d'aumônerie?

Vous faites partie de ceux qui se posent cette question? Vous découvrez que l'aumônerie est une association? Ce numéro d'*Aumônerie infos* a été rédigé spécialement pour vous au cours du conseil d'administration du 25 janvier 2007. Bonne lecture!

notre projet de départ

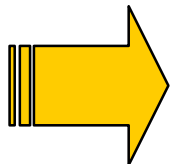
« L'aumônerie existe depuis longtemps à Cergy comme un service de la paroisse. Créer une association d'aumônerie n'apportera pas de modification substantielle. Les activités seront semblables et elles continueront à se dérouler dans les locaux de la paroisse. Il ne s'agit pas de faire l'aumônerie dans les établissements scolaires mais de **permettre aux jeunes de rejoindre l'aumônerie**. Nombreux sont ceux qui ignorent jusqu'à l'existence de cette proposition. Créer une aumônerie permet simplement d'informer les familles et les jeunes. » (*Aumônerie infos* n°3 du 1/09/2005).



Catéchuménat des jeunes

la création des services d'aumônerie

« Les aumôneries sont nées pour transmettre la foi auprès des élèves qui fréquentent les établissements de l'enseignement public. On ignore souvent que la laïcité qui garantit la neutralité de l'enseignement, garantit aussi la possibilité pour les familles de transmettre leur foi à leurs enfants. Le lieu de cette transmission s'appelle une aumônerie. Les parents désireux de transmettre leur foi se regroupent en association loi 1901 et demandent une double reconnaissance : celle de l'Eglise, car l'association reçoit de l'Evêque une mission de transmission de la foi auprès des adolescents, et celle de l'Etat car l'association reçoit du Recteur l'autorisation de fonctionner en lien avec des établissements scolaires. » (idem, page 1).



En septembre 2005 de nombreux parents de lycéens ont adressé aux proviseurs leur demande de création d'un service d'aumônerie. Les réponses ne viennent pas vite, mais nous avons déjà une bonne nouvelle à vous partager : **le service d'aumônerie a été « créé » pour le lycée Kastler** (arrêté du 2 novembre 2006 de l'Académie de Versailles).

historique de l'association

- **Avril-Mai 2005** - Rédaction des statuts.
- **Juin 2005** - Réunions d'info pour les animateurs et les parents.
- **15 juin 2005** - Adoption des statuts.
- **22 juin 2005** - Déclaration en sous-préfecture.
- **25 juin 2005** - Demande de reconnaissance de l'évêque.
- **27 juin 2005** - Ouverture d'un compte en banque.
- **23 juillet 2005** - Publication au journal officiel n° 1985.
- **Septembre 2005** - Le Diocèse écrit au Rectorat.
- **Septembre 2005** - Les parents des lycéens écrivent aux proviseurs.
- **22 octobre 2005** - Dépôt des statuts à la Mairie de Cergy.
- **10 décembre 2005** - Assemblée générale 2004-2005.
- **19 janvier 2006** - Conseil d'administration. Election du bureau.
- **2 novembre 2006** - Reconnaissance pour le lycée Kastler.
- **7 décembre 2006** - Assemblée générale 2005-2006.
- **9 décembre 2006** - Le conseil d'administration ne parvient pas à élire un nouveau bureau et décide de convoquer une nouvelle assemblée.



Retraite de Profession de Foi

que s'est-il passé les 7 et 9 décembre ?

Le **7 décembre**, l'**assemblée générale** était convoquée en dehors de toute autre activité pour que nous ayons la possibilité d'échanger tranquillement. Malheureusement nous étions très peu nombreux et le minimum de 25% de votants a été juste atteint.

Deux jours plus tard, le **9 décembre**, le nouveau **conseil d'administration** s'est réuni pour élire un bureau : président, secrétaire et trésorier.

Dans nos statuts, seuls les membres élus et majeurs peuvent être élus au bureau. Le Père Bentz et Geneviève Colomier ne le peuvent pas car ils sont nommés par l'évêque. Or, le 9 décembre, aucun des membres éligibles n'a été candidat pour participer au bureau. Nous sommes donc arrivés à une **situation de blocage** qui ne peut se résoudre qu'en modifiant la composition du conseil, c'est-à-dire en refaisant une assemblée.

Conseil d'administration

Membres élus (A.G. du 7 décembre 2006) :

Mme Sylvie BOUTHORS, parent
M. Jérôme CAMPOY, lycéen
Mlle Héloïse DUVAL, lycéenne
M. Yannick GUINGAN, lycéen
Mme Ghislaine MARIE-JEANNE, parent
Mlle Gwladys MARIE-ROSE, lycéenne
Mme Nicole MONROSE, parent
Mme Anne-Marie REYNES, parent
M. Guillaume SOUCHARD, parent
Mme Chantal VADIMON, animatrice

Membres nommés par l'évêque :

Père Stéphane BENTZ, membre de droit
Mme Geneviève COLOMIER, responsable laïc

comment en est-on arrivé là ?

En 2005, l'équipe d'aumônerie n'était constituée que d'animateurs et ce sont eux qui ont créé l'association. Plusieurs étapes étaient prévues pour passer la main aux parents. Lors de la première assemblée générale en décembre 2005, le comité de création démissionna en bloc pour laisser la place aux jeunes et aux parents. Dans le nouveau conseil on accepta volontiers, mais à titre transitoire, que le bureau soit encore pris en charge par des animateurs. Cependant, à l'approche de l'assemblée générale de 2006, les animateurs encore au bureau informèrent de leur décision de passer la main pour que leurs fonctions soient prises en charge par les parents. C'est cette passation qui ne s'est pas bien faite.

comment sortir de cette situation ?

Trois membres du conseil d'administration ont bien voulu donner leur démission pour laisser leur place à d'autres membres de l'association. Il s'agit de M. Guillaume Souchart, de Mme Nicole Monroe et de Mme Anne-Marie Reynes. Pour les remplacer, le conseil d'administration du 9 décembre a décidé de convoquer une **nouvelle assemblée générale**. Pour ne pas renouveler une mauvaise expérience, Jérôme Campoy et Héloïse Duval, tous deux lycéens, et le père Bentz ont adressé un appel aux parents :

« Parents réveillez-vous! Nous sommes à la recherche de parents susceptibles de faire partie du conseil d'administration de l'aumônerie [ndlr : du bureau]. Ces postes ne demandent pas d'énormes responsabilités temporelles. Il n'y a que trois réunions par an, je pense que c'est raisonnable. » (Edito de Jérôme et Héloïse dans *Aumônerie infos*, n°12, page 1)

« Il y a un service qui vous échoie principalement et où nul ne peut vous remplacer. Seuls des parents peuvent représenter des parents auprès des chefs d'établissements et des pouvoirs publics. [...] Nous avons besoin que vous, parents, vous représentiez l'association et que vous la preniez en main pour aujourd'hui et pour demain. » (Vœux du père Bentz envoyés avec *Aumônerie infos*, n°12).

Cet appel a été entendu : nous avons deux parents qui acceptent d'être candidats pour le conseil d'administration et qui acceptent, s'ils sont élus au conseil, d'être candidats pour le bureau. Il s'agit de M. Philippe Fautrait et Mme Christine Gneux. Par ailleurs, Mme Chantal Vadimon, membre du conseil et du bureau sortant, a bien voulu accepter de se représenter pour le bureau.

Le conseil d'administration du 25 janvier a précisé les modalités de vote pour l'assemblée générale du 10 février : possibilité de vote par correspondance (les courriers doivent arriver au plus tard samedi 10 février au matin) et possibilité de vote par procuration (art. 9 de nos statuts). Deux questions seront soumises au vote de l'assemblée :

- 1) réduction du nombre des membres du conseil (nous passons de 12 à 11 membres);
- 2) remplacement de deux des trois membres démissionnaires.